

Une seigneurie en bois debout

BÉATRICE CHASSÉ, HISTORIENNE

Une chronique de Rimouski

Tous les fervents de l'histoire du bas du fleuve connaissent le livre de Mgr Charles Guay publié en 1873 et intitulé **Chronique de Rimouski**. Même si ce récit date de plus d'un siècle, il conserve encore aujourd'hui une part de sa valeur documentaire.

Cette valeur provient de ce que l'auteur a recueilli la tradition enregistrée dans la mémoire des habitants de Rimouski au XIX^e siècle, alors qu'il était urgent de le faire. Certains événements racontés par Mgr Guay ne se retrouvent nulle part ailleurs. Cet écrivain a puisé dans les mémoires de Charles Lepage et de Louis Lepage de Saint-Germain, tous deux petits-fils de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le deuxième seigneur de Rimouski qui vécut de 1687 à 1754.

Cependant, la mémoire humaine est floue et imprécise. De plus, elle est sélective. Consciemment ou inconsciemment, nous rejetons certains faits dans l'oubli pour ne retenir que ceux qui nous ont le plus marqués. Il arrive aussi que des événements, transformés par la tradition, deviennent avec le temps tout à fait erronés.

Les sources de notre histoire régionale

À la fin de notre XX^e siècle, il est possible d'avoir accès à une documentation nouvelle et à des instruments de travail qui n'existaient pas au siècle précédent.

Dans l'optique de ma recherche, j'ai questionné la banque informatisée Parchemin aux Archives Nationales du Québec à Montréal. Cette banque garde en mémoire les inventaires des notaires qui ont pratiqué dans la région de Québec et dans celle de Montréal, entre 1650 et 1800. En réponse à mes questions, cet instrument de recherche m'a donné référence à mille soixante-quinze (1075) actes notariés d'où j'ai tiré les photocopies les plus pertinentes à mon sujet.

Pour la période des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, j'ai consulté la prestigieuse collection Tessier conservée aux Archives Nationales du Québec à Rimouski. Cette collection est rendue accessible grâce au travail gigantesque accompli par Yves Roberge, Martine Gagnon et Claire Dubé, et intitulé **Inventaire analytique du fonds Ulric-Joseph Tessier**. Cet instrument de travail mentionne en majorité des documents manuscrits, mais il s'y trouve aussi des cartes, plans, portraits et illustrations de toutes sortes. J'ai abondamment puisé dans la collection Tessier et j'en ai tiré de nombreuses photocopies grâce au service des Archives Nationales du Québec à Rimouski.

Ces deux sources, les actes notariés sélectionnés par la banque Parchemin et les documents conservés dans la collection

Tessier sont à la base de toute ma documentation. Mais, je dois mentionner aussi l'imposante étude publiée par Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur sous le titre de **Histoire du Bas-Saint-Laurent**. Cette étude m'a permis de replacer mon sujet dans un cadre plus large. En élaborant ma recherche, j'ai considéré avant tout le territoire qui s'étend de la rivière Hâtée à Sainte-Flavie.

Les notes et références

On ne trouvera dans mon texte que très peu de notes et références. De même, on y cherchera en vain les longues citations à caractère académique. Par contre, on pourra consulter une bibliographie détaillée à la fin de mon récit. J'y renvoie les intéressés désireux de poursuivre les recherches sur certains points restés obscurs.

Les divisions

J'ai divisé mon sujet en deux parties principales, en me basant sur les noms des deux familles qui ont possédé la seigneurie de Rimouski aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles :

- I La famille Lepage de Saint-Barnabé, 1694-1790. À cette époque, «La région de Rimouski peut être considérée comme une sorte de bien de famille des Lepage» (Fortin et Lechasseur, **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, p. 127). Nous assistons alors aux naissances, aux décès, aux passages des missionnaires, aux naufrages et aux épidémies qui ont marqué la vie des Rimouskois. Le manoir est le centre des activités sociales et même religieuses des habitants de la seigneurie.
- II La famille Drapeau, 1790-1880. Le style d'administration des affaires de la seigneurie va être complètement différent avec l'avènement de Joseph Drapeau. Puis, la grande ombre de Luce-Gertrude Drapeau va planer dans le ciel des habitants de Rimouski pendant plus de cinquante ans. C'est tout à fait arbitrairement que j'ai choisi 1880, date du décès de LGD, pour terminer mon histoire de la seigneurie de Rimouski. À la fin du XIX^e et au XX^e siècle, l'influence du régime seigneurial va aller sans cesse en déclinant, pour finalement perdre toute sa signification.

En présentant les pages suivantes, je ne formule qu'un vœu : éveiller l'intérêt et la curiosité pour des personnages venus d'un autre siècle. Les écritures anciennes peuvent paraître rébarbatives à première vue; elles sont en fait très vivantes. Lorsqu'on les découvre, on éprouve les mêmes sentiments que celui qui recueille un message dans une bouteille jetée à la mer par un inconnu, de l'autre côté de l'océan.

.....

René Lepage, habitant de l'île d'Orléans

René Lepage, fils de Germain, n'entendait pas demeurer toute sa vie sur une petite terre de Saint-François de l'île d'Orléans. Il aimait les titres et la compagnie des personnages titrés. De plus, il savait lire et écrire, ce qui lui donnait déjà une bonne longueur d'avance sur la majorité des habitants qui étaient analphabètes. Son ambition alliée à sa compétence personnelle allait lui permettre de devenir le premier seigneur de Rimouski.

Une élite militaire

Aux noces de René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon, qui avaient lieu à Sainte-Anne-de-Beaupré le 10 juin 1686, on notait la présence de quatre représentants d'une élite militaire dont on relève les noms sur le contrat de mariage. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ils étaient reliés à la grande noblesse de l'ancienne France. Ce qui est certain, c'est qu'ils étaient de haut gradés dans les troupes de la marine et qu'ils avaient traversé en Amérique avec les soldats demandés par le gouverneur Denonville pour faire face à la recrudescence du péril iroquois.

À la table du père de la mariée, Pierre Gagnon, et de son épouse Barbe Fortin, on remarquait les quatre personnages suivants :

- Jacques-François de Troyes. Signe «Le chevalier de Troyes». Commandant d'une compagnie et capitaine dans les troupes de la marine.
- Philippe-Clément du Vault, Sieur de Valrenne. Signe «Vallerenne». Capitaine dans les troupes de la marine.
- Claude de Ramesay. Signe «de Ramesay». Lieutenant dans les troupes de la marine. Deviendra gouverneur de Montréal et fera construire le célèbre château de Ramesay.
- Joseph Cabanac «aussi escuyer». Signe «Cabanac». Lieutenant dans les troupes de la marine. Sera connu plus tard sous le nom de Joseph Desjordy de Cabanac. On s'est posé la question à savoir

comment ces haut gradés de la marine française avaient fait connaissance avec la famille de Pierre Gagnon résidant à Beaupré. À cette époque-là, les autorités coloniales avaient décidé de disperser les officiers et les soldats français, par petits groupes, dans les manoirs et dans les maisons des habitants. On connaissait la tactique des Iroquois de s'attaquer aux habitations isolées et éloignées de Québec. De cette façon, les militaires étaient mieux en mesure d'intervenir rapidement et efficacement contre les coups des Amérindiens. Il arrivait aussi que la promiscuité favorisait les rencontres sociales et les relations d'amitié. C'est ainsi que Jacques-François de Troyes, Philippe-Clément du Vault de Valrenne, Claude de Ramesay et Joseph de Cabanac se retrouvaient à la table de Pierre Gagnon à Beaupré pour fêter et souhaiter une longue vie et de nombreux enfants aux nouveaux époux, René Lepage et Marie-Madeleine Gagnon, futurs seigneur et seigneuresse de Rimouski.

Les propriétés terriennes de la famille Lepage à Saint-François, I.O.

À l'occasion du mariage de leur fils René avec Marie-Madeleine Gagnon, Germain Lepage et son épouse Reine Lory faisaient donation de leur terre aux nouveaux mariés. Ils s'agissait de la terre qu'ils avaient cultivée depuis une vingtaine d'années, sur le côté nord de l'île, dans la paroisse de Saint-François.

En 1686, au moment de la donation, la terre de Germain Lepage mesurait quatre arpents de front et s'enfonçait en profondeur jusqu'à la dorsale de l'île. Elle était située à deux arpents (117 mètres) à l'est de la ligne faisant la séparation entre les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-François. Il s'y trouvait alors la maison d'habitation, une grange, une étable et cinquante arpents de terre en culture. Cela correspondait en somme à la propriété moyenne que pouvaient posséder les autres habitants de l'île.

Cette terre avait été primitivement concédée à Germain Lepage et à son frère Louis en 1664. Mais au moment

de la concession primitive, il ne s'y trouvait que trois arpents de front. Nous comprenons que les frères Lepage avaient pris de bonne heure l'habitude d'aller bûcher en dehors de leurs concessions. Le procédé était habile et il n'y avait rien d'illégal à cela. C'était même la façon normale de procéder. Le colon s'établissait, «faisait de la terre nette» comme on le disait alors; puis, il allait faire légaliser son titre devant le notaire.

À une période non précisée, vers 1670, les frères Lepage étaient allés faire «de la terre nette» sur une autre concession de quatre arpents de front, située aussi du côté nord de l'île et pas très éloignée de leur habitation primitive. À ce sujet, il avait dû y avoir une entente verbale avec la seigneuresse d'alors, Barbe de Boullongne, veuve de «deffunct Messire Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonge et d'Argentenay, cy-devant gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté». Les frères Lepage avaient commencé à élever sur ladite concession la charpente d'une maison d'habitation. Mais comme la seigneuresse d'Argentenay, Barbe de Boullongne, donnait tous ses biens en héritage aux Soeurs de L'Hôtel-Dieu, les règles du jeu allaient changer avec les nouvelles seigneuresse. Celles-ci demandèrent aux frères Lepage de rétrocéder tout le travail fait sur la concession qu'elles voulaient se réserver comme domaine seigneurial. La mise en valeur effectuée par les deux pionniers consistait en six arpents et demi de terre nette, un arpent et demi de bois abattu et la charpente d'une maison de bois. Germain et Louis Lepage furent très bien payés pour le travail accompli; ils reçurent 415 livres par l'intermédiaire de Nicolas Huot «Sieur de Saint-Laurent», procureur des Soeurs de L'Hôtel-Dieu. Cela démontre que seul le travail était source de valeur et que la terre non déboisée ne valait rien, ou presque.

La rétrocession des frères Lepage aux Soeurs de L'Hôtel-Dieu se passait en 1673. Mais, même bien payés, les deux pionniers se retrouvaient alors

seulement propriétaires de leur terre d'origine de quatre arpents de front qu'ils avaient partagée précisément en deux parts en 1672. Cinq ans plus tard, en 1677, les Soeurs de L'Hôtel-Dieu leur concédaient deux autres terres, au sud de l'île cette fois et à une douzaine d'arpents de l'église de Saint-François. Était-ce en compensation pour le domaine seigneurial qu'ils avaient convoité? Cette année-là, Germain et Louis Lepage recevaient chacun trois arpents de front. L'année suivante, en 1678, Louis augmentait sa part en achetant la terre de son voisin, Simon Chamberland, portant ainsi la largeur de sa concession à six arpents de front. Mais, lors de l'aveu et dénombrement d'Argentenay, du 11 juin 1714, la part de Germain était rendue à quatre arpents et celle de Louis, à sept arpents de front. Ici encore, les frères Lepage avaient réussi à racler un arpent chacun en dehors de la concession primitive.

À la fin du XVII^e siècle, le clan des Lepage établi à l'île d'Orléans se composait de deux familles : celle de Germain et celle de Louis, les deux frères arrivés ensemble en Nouvelle-France au début des années 1660.

Germain, époux de Reine Lory, n'avait qu'un fils : René Lepage. Celui-ci, comme nous l'avons vu, épousait Marie-Madeleine Gagnon en 1686. Dans les années subséquentes, le couple mettra au monde seize enfants que nous retrouverons plus tard presque tous établis dans la seigneurie de Rimouski.

Quant à Louis, le frère de Germain, il avait épousé Sébastienne Loignon en 1667 et ses quatorze enfants étaient au monde à la fin du siècle. Il devait même commencer à penser aux petits-enfants, sa fille aînée, Marie-Madeleine, ayant épousé Gabriel Thibierge le 27 juillet 1688. À cette date, Reine Lory était encore vivante puisqu'elle assistait aux noces avec Germain, son époux.

Il est facile de comprendre que le patrimoine orléanais de la famille Lepage était insuffisant pour les besoins des descendants dont le nombre ne cessait de croître.

Puis, à cette époque-là, les membres de cette famille devaient être

décus dans leurs ambitions de voir un jour un des leurs accéder au titre de seigneur d'Argentenay. C'est alors qu'ils commencèrent à chercher au loin ce que la proximité de Québec ne pouvait plus leur donner.

Une terre de quatre arpents de front contre une seigneurie

Il n'est pas tout à fait exact de dire que René Lepage a été le premier seigneur de Rimouski. Avant lui, Augustin Rouer de la Cardonnière avait porté ce titre, entre 1688 et 1694.

Augustin Rouer de la Cardonnière était le fils de Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. En 1688, il obtenait du gouverneur Denonville la concession de la seigneurie de Rimouski, de deux lieues de front par deux lieues de profondeur. Le seigneur de la Cardonnière n'a dirigé aucun établissement dans sa nouvelle concession. Son titre n'est demeuré qu'un bout de papier et à son époque, la région de Rimouski se trouvait encore dans son état d'origine où ne se rencontraient que prés et bois.

Cependant, c'est de cette époque que date la première description de la seigneurie de Rimouski, description bien imparfaite qui démontre l'ignorance des administrateurs coloniaux en ce qui concerne la géographie de notre région.

Ce que l'on peut tirer de clair de la concession octroyée à Augustin Rouer de la Cardonnière, en 1688, concerne d'abord la superficie de la terre concédée. Celle-ci devait avoir deux lieues de front par deux lieues de profondeur, c'est-à-dire près de 10 km par 10 km. Puis, la rivière Rimouski devait être incluse dans ladite concession de même que l'île Saint-Barnabé et les îlets qui s'y rattachaient.

Ce qui allait causer des problèmes plus tard, ce sont les limites du côté de l'ouest et de l'est mal définies. On donnait comme limite à l'ouest la ligne de démarcation entre la seigneurie du Bic et celle de Rimouski. Or, on ne savait pas exactement où passait cette ligne, comme aucun arpentage n'avait été effectué. Du côté de l'est, la

description était encore plus vague. La seigneurie devait s'étendre jusqu'aux terres non concédées. Comme aucune terre n'avait été concédée à cette époque-là, bien malin qui pouvait placer la ligne de démarcation de ce côté-là.

Il aurait été préférable de donner comme bornes les principaux accidents géographiques, comme la pointe au Père ou l'embouchure de la rivière Rimouski, mais ces accidents étaient ignorés et du concessionnaire et des administrateurs coloniaux.

Les conséquences de ces imprécisions seront en même temps heureuses et malheureuses pour les seigneurs Lepage qui prendront la relève du Sieur de la Cardonnière. Au XVIII^e siècle, le fils de René Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, obtiendra un arpent de plus du côté de l'est, parce que le titre avait été mal défini. Puis, plus tard, une contestation judiciaire s'engagera avec les seigneurs du Bic relativement à la borne du côté de l'ouest, contestation qui durera plus de dix ans. Les difficultés commenceront au moment où il y aura assez d'habitants pour se disputer l'espace aux confins des seigneuries du Bic et de Rimouski.

Mais, à la fin du XVII^e siècle, le défi de René Lepage était bien plus d'amener des habitants dans la seigneurie dont il faisait l'acquisition le 10 juillet 1694. C'est par voie d'échange que le nouveau seigneur devenait propriétaire de toute une portion du territoire laurentien et cela sans déboursier un seul denier.

L'affaire fut réglée devant le notaire Chambalon. Augustin Rouer de la Cardonnière, comme René Lepage, demeurait sur l'île d'Orléans, appelée à cette époque le comté de Saint-Laurent. Le Sieur de la Cardonnière acceptait en retour de sa seigneurie la terre familiale qui avait d'abord appartenu à Germain Lepage, puis été donnée à son fils René, lors du mariage Lepage-Gagnon en 1686.

Comme nous l'avons vu, cette terre mesurait quatre arpents de front et était située à deux arpents de la ligne de séparation entre les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-François, du côté du nord. Au moment de l'échange,

il s'y trouvait la maison d'habitation, les bâtiments de ferme, deux boeufs de travail et trois vaches à lait. Le contrat mentionnait aussi toute une récolte de blé qui mûrissait sur les champs en cet été de 1694. Il est peu probable que le Sieur de la Cardonnière ait habité sur cette terre; il a dû continuer de la louer, comme l'avait fait René Lepage entre 1693 et 1696. Une terre toute garnie, à proximité de Québec, paraissait de plus de valeur qu'une seigneurie de 100 km², «complantée en bois debout».

L'arrivée à Rimouski

Il m'a été impossible de préciser l'année de l'arrivée de René Lepage dans la seigneurie de Rimouski, mais la date de 1696 qu'on a choisie pour marquer cet événement est parfaitement plausible. À défaut de renseignements que ne donnent pas les sources officielles, nous sommes obligés de faire confiance à Mgr Charles Guay et à sa **Chronique de Rimouski**. Mais, il ne faut pas oublier que cet auteur relate des faits transmis par la tradition et remontant à plus de 150 ans. Mgr Guay donne la date de 1696, ce que plusieurs historiens ont répété après lui.

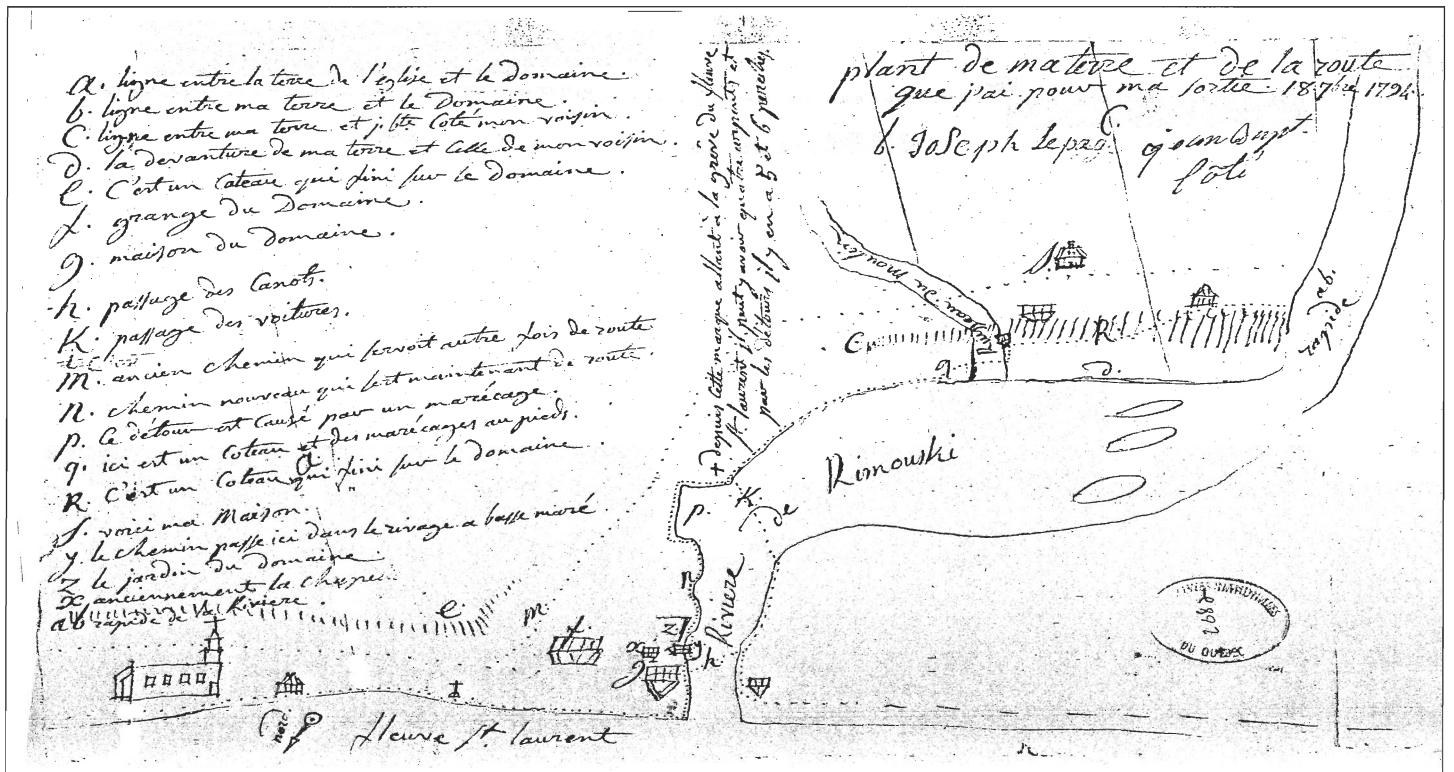
Ma croyance personnelle est qu'il y a eu d'abord une occupation saisonnière, entre 1693 et 1701. À cette époque, René Lepage et un de ses censitaires (Pierre Saint-Laurent) auraient laissé femmes et enfants au domicile des beaux-parents et seraient partis seuls pour préparer le terrain. Nous apprenons par le contrat d'échange du 10 juillet 1694 que le nouveau seigneur a loué sa terre de Saint-François pour trois ans, de la Saint-Michel (29 septembre) 1693, à la Saint-Michel 1696. On peut se demander où il habitait pendant cette période. Puis, en février 1700, nous savons que René Lepage, «Sieur de Sainte-Claire et autres lieux», était à Beaupré où il vendait une portion de terre à Noël Gagnon, portion de terre provenant de l'héritage de son épouse, Marie-Madeleine Gagnon. Comme cette vente avait lieu en février et que la saison de navigation ne reprenait qu'au printemps, il faut croire que René Lepage et son épouse «aussi présente audit Beaupré» avaient passé l'hiver 1699-1700 en ce lieu, tout probablement au domicile des beaux-parents.

Une affaire de famille

«La région de Rimouski peut être considérée comme une sorte de bien de famille des Lepage». Tel est le commentaire, on ne peut plus véridique, émis par Jean-Claude Fortin et Antonio Lechasseur dans leur étude **Histoire du Bas-Saint-Laurent**.

Au fief originaire acquis par René Lepage en 1694 viennent bientôt s'ajouter celui de Lessard (Pointe-au-Père) et celui de Lepage-Thibierge (Sainte-Luce).

Le 8 mars 1696, le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France concédaient à Pierre Lessard et à son épouse Barbe Fortin une étendue de terre d'une lieue et demie de front par deux lieues de profondeur «au lieu dit Le Bicq». Cette superficie d'environ 7,5 km par 10 km était située en fait à partir de la pointe au Père et suivait le bord du fleuve en descendant sur une distance d'une lieue et demie, c'est-à-dire jusqu'à ce qui est devenu la paroisse de Sainte-Luce. Barbe Fortin était la veuve de Pierre Gagnon et la mère de Marie-Madeleine Gagnon, épouse de René Lepage, seigneur de



«Plant de ma terre et de la route que j'ai pour ma sortie, 18 septembre 1794» (ANQ : Fonds des Grands Voyers).

.....

Rimouski. Elle avait eu des enfants nés de sa seconde alliance avec Pierre Lessard. Aussi, afin d'éviter les querelles, il était bien spécifié au contrat de concession que pourraient se partager également l'héritage de Pointe-au-Père aussi bien les enfants de la première que ceux de la seconde alliance de la concessionnaire.

Le 14 novembre 1696, c'était au tour de Louis Lepage et de son gendre, Gabriel Thibierge, de recevoir une concession dans le bas du fleuve, concession connue sous le nom de Lepage-Thibierge ou de L'Anse-aux-Coques. Ce Louis Lepage était le frère du pionnier Germain Lepage et c'est lui qui mariait sa fille Marie-Madeleine à Gabriel Thibierge en 1688, comme nous l'avons vu plus haut. En conséquence, il se trouvait donc être l'oncle du seigneur René Lepage de Rimouski. La concession accordée en 1696 mesurait une lieue de profondeur et s'étendait de la seigneurie de Rivière-Métis à l'est à celle de Pointe-au-Père à l'ouest. Le 6 mai 1697, les concessionnaires recevaient une augmentation de deux lieues sur la profondeur. Gabriel Thibierge était veuf d'Anne Perrot et, comme dans le cas précédent, l'acte de concession prévoyait que les enfants des deux alliances pourraient se partager également l'héritage de leur père dans L'Anse-aux-Coques.

Ni Pierre Lessard, seigneur de Pointe-au-Père, ni Louis Lepage et Gabriel Thibierge, seigneurs de L'Anse-aux-Coques, n'ont habité sur leur seigneurie. Il faudra attendre la

deuxième moitié du XVIII^e siècle avant que ne commence l'occupation de ces territoires. Les contrats de concessions, accordés par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny avaient pourtant spécifié que les nouveaux seigneurs devaient établir des tenanciers pour «déserrer lesdites terres». De plus, ils avaient l'obligation de tenir feu et lieu, sous peine d'être exclus de leur seigneurie. Mais les seigneurs pouvaient se libérer de leur obligation de résider sur leur concession en déléguant cette charge à un procureur. C'est ce qu'ont fait Pierre Lessard, Louis Lepage et Gabriel Thibierge dans Pointe-au-Père et dans Sainte-Luce. Ils ne pouvaient trouver une meilleure personne pour représenter leurs intérêts que le seigneur de Rimouski, René Lepage, leur beau-fils, leur neveu ou leur cousin.

Les trois seigneuries concédées à la fin du XVII^e siècle, Rimouski, Pointe-au-Père et L'Anse-aux-Coques, étaient toutes les trois accordées avec droit de chasse, de pêche et de traite avec les «Sauvages», au-devant et au-dedans desdites concessions. On appelait alors irrévérencieusement les Amérindiens les «Sauvages», mais on avait la courtoisie d'écrire ce mot avec un «S» majuscule. Au début du XVIII^e siècle, en 1703, René Lepage ajoutait aux possessions de sa famille la seigneurie de Rivière-Mitis (ou Pachot). Celle-ci avait une superficie d'une lieue de front par une lieue de profondeur et s'étendait sur une demi-lieue en descendant et une demi-lieue en

remontant, à partir de l'embouchure de la rivière Mitis.

En l'espace de neuf ans, entre 1694 et 1703, la famille Lepage avait réuni tout le patrimoine foncier qui sera légué aux descendants pendant près d'un siècle. Les mutations de propriétés se feront entre les membres de la famille, jusqu'en 1790, pour le territoire compris entre la limite est de Rivière-Mitis et la ligne de séparation entre le Bic et Rimouski (encore non définie).

Le patrimoine de la famille Lepage s'étendait alors sur un front d'environ 50 km et l'on n'en connaissait encore que la bordure littorale. Il formait un vaste territoire de chasse et de pêche donné en partage aux quelques familles venues s'établir dans notre région au début du XVIII^e siècle.

(À suivre...)